

Melun, le 21 novembre 2022

Mairie de PRESLES EN BRIE
A l'attention de M. RODRIGUEZ D.
6 rue Abel Leblanc
77220 PRESLES EN BRIE

**Objet : Prêts CADAL Accession & Amélioration de l'habitat dans le 77.
Modification des montants - durées et barèmes de ressources.**

P.J. : Flyer C.A.D.A.L.77

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les nouvelles conditions d'attribution appliquées depuis le 1^{er} Octobre 2022 par la Caisse Départementale d'Aide au Logement de Seine-et-Marne « C.A.D.A.L.77 » dans le domaine de l'habitat :

- Nouveaux montants et durées des prêts jusqu'à :

10 000 € en 10 ANS

- Barèmes de ressources réévalués.

Dans les secteurs suivants :

- **Construction & Acquisition : Taux à 2 %**
- **Agrandissement & Amélioration : Taux à 2.5 %** sur le coût total des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge.

→ **Priorité aux travaux d'isolation et d'économie d'énergie.**

La C.A.D.A.L.77 sollicite votre concours en vous demandant de bien vouloir dans la mesure du possible diffuser dans vos supports de communication et publier sur vos réseaux sociaux, une information sur ces aides à l'habitat diffusées par l'association (flyer *joint*).

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Les Services de la CADAL,